

Projet pédagogique

PETITE ENFANCE - ENFANTS JEUNES



VACANCES D'AVRIL 2023

Thème semaine 1 :

- On remonte le temps pour les 4-10 ans
- Cirque pour les 11 ans et plus

Thème semaine 2 :

- Danses culturelles et mouvements pour les 4-10 ans
- Sports et activités artistiques pour les 11 ans et +

Directeur : WARNIER ORO Nadège - 0625881285

Accueil collectif de mineurs : AREL, 64 RUE JEAN MACÉ 08500 REVIN 0324402091

LE PROJET PEDAGOGIQUE, À QUOI ÇA SERT ?	4
A QUI EST' IL DIFFUSÉ ?	4
1- LES INTENTIONS EDUCATIVES	4
2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ENFANTS ET JEUNES	5
LES ENFANTS	5
- Favoriser l'épanouissement et le bien-être des enfants :	5
LES JEUNES	6
- Développer les notions de bien vivre ensemble	6
LES PETITS -DE 6 ANS ET LES ENFANTS	6
- Développer l'autonomie de l'enfant	6
PARENTS :	7
<i>Impliquer les parents dans la vie du centre</i>	7
ANIMATEURS :	7
<i>Permettre à chacun d'exercer son travail dans de bonnes conditions</i>	7
LES AXES DE REFLEXIONS :	8
L'ACCUEIL	8
<i>Sur la structure :</i>	8
<i>En dehors de la structure :</i>	9
LA COMMUNICATION :	9
BIEN VIVRE ENSEMBLE :	9
MISE EN PLACE DE PROJET :	10
PRESENTATION DE LA STRUCTURE : L'ACCUEIL	10
PUBLIC ACCUEILLI :	11
LES LOCAUX	12
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :	13
FONCTIONNEMENT :	13
LA VIE QUOTIDIENNE -JOURNEE TYPE	13
1. <i>L'accueil en 1/2 journée :</i>	13
2. <i>Les temps d'échange :</i>	14
3. <i>Les activités :</i>	14
4. <i>Le goûter :</i>	14
5. <i>Le temps calme :</i>	14
RAPPEL DES BESOINS DES ENFANTS LIÉS À LEUR ÂGE ET ACTIVITES POSSIBLES	15
<i>Les 3-6 ans</i>	15
<i>Les 6-8 ans</i>	15
<i>Les 8/10 ans</i>	16
<i>La passerelle et les pré-ados</i>	16
LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :	17
L'ÉQUIPE D'ANIMATION	17
L'ASSISTANT(E) SANITAIRE :	18
LE RÔLE DU DIRECTEUR	18
LES OUTILS DE TRAVAIL	19
LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS :	19
LA FICHE D'ACTIVITÉ :	19
LES RÉUNIONS DE TRAVAIL :	20
LES PLANNINGS D'ACTIVITÉS :	20

LE PROJET D'ANIMATION : ICI LE CIRQUE (SECTEUR PRE-ADO ADO)	20
LES FICHES PROJET :	21
LE CADRE DE VIE	21
LES RÈGLES DE VIE :.....	21
LE CADRE :	22
<i>Si un enfant s'écarte des RÈGLES :</i>	22
LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE.	22
LA SECURITE	23

LE PROJET PEDAGOGIQUE, À QUOI ÇA SERT ?

Le projet pédagogique est un document qui décline du projet éducatif de l'AREL dans le cadre de l'accueil collectif de mineurs (ACM) pendant les vacances scolaires.

En articulation avec le projet éducatif, il précise la démarche pédagogique de l'équipe.

Le projet pédagogique est l'un des points essentiels de la réglementation des accueils collectifs de mineurs. Il doit être présenté lors des visites d'inspection.

Élaboré par le directeur de l'accueil, en concertation avec l'équipe pédagogique, il énonce en termes clairs et simples, la manière dont on souhaite accueillir l'enfant.

L'équipe pédagogique dispose ainsi d'un document de référence, dans le but de coordonner son action et de rester cohérent.

A QUI EST' IL DIFFUSÉ ?

- Aux animateurs
- Aux parents, tuteurs ou éducateurs - Aux différents partenaires
- Aux agents du service jeunesse et sport

Pour réaliser ce projet pédagogique, l'équipe d'animation (Animatrices, Directeur) se sont retrouvés durant plusieurs demi-journées en présentiel mais aussi en visioconférence.

- Dans un premier temps nous avons fait un bilan de l'ancien projet pédagogique afin d'en définir les actions qui ont été bien menés et celle à améliorer.

- Lors de la deuxième réunion nous sommes partis des intentions éducatives définies par les administrateurs de l'association AREL, pour en sortir les intentions pédagogiques d'ACM.

- Lors de celle-ci nous avons aussi définies les objectifs à atteindre pour répondre aux intentions pédagogiques.

- Pour finir lors de la dernière réunion nous avons définies les actions à mettre en place afin d'atteindre les objectifs.

1- LES INTENTIONS EDUCATIVES

L'AreL développe des actions en direction du public enfants, jeunes et adultes dans le cadre de valeurs démocratiques, humanistes et dans le respect des droits de l'enfant, de la femme et de l'homme.

L'Arel se veut être un espace de socialisation, de citoyenneté de participation où chacun puisse se développer et s'épanouir selon ses attentes, besoins et motivations.

A travers ces orientations, les activités doivent également préserver les notions de plaisir, de jeux, de rêve et de convivialité.

2- LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES ENFANTS ET JEUNES

LES ENFANTS

- FAVORISER L'EPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS :

- o En offrant des conditions d'accueil adaptées au public
 - ♣ En étant à l'écoute des enfants
 - ♣ En aménageant les locaux afin que l'enfant ait des repères
 - ♣ En étant souriant et agréable
- o En étant à l'écoute et disponible pour l'enfant
 - ♣ En se mettant à la hauteur des enfants
 - ♣ En privilégiant des temps de discussion avec les enfants
- ♣ En prenant le temps d'écouter les enfants
- ♣ En s'adaptant aux différences de chacun
- o En mettant en place des activités variées
 - ♣ En recherchant des nouvelles activités
 - ♣ En proposant des activités selon des thèmes différents
 - ♣ En proposant des activités intérieures ou des jeux extérieurs
- o En tenant compte du rythme de l'enfant
 - ♣ En respectant les temps de repos de l'enfant (sieste, temps calme...)
 - ♣ En s'adaptant aux envies des enfants
 - ♣ En proposant des activités adaptées dans la durée et la difficulté
- o En mettant en place des moyens afin d'accueillir dans de bonnes conditions des enfants porteur de handicap
 - ♣ En dialoguant avec les parents
 - ♣ En adaptant les locaux en fonction du handicap
 - ♣ En prenant contact avec les autres structures qui suivent l'enfant
 - ♣ En assurant une formation des animateurs

LES JEUNES

- DEVELOPPER LES NOTIONS DE BIEN VIVRE ENSEMBLE

- o En développant l'esprit d'entraide, de solidarité et de partage
 - ♣ En mettant en place des temps de discussion avec les enfants
 - ♣ En inculquant un esprit d'équipe et d'entraide lors des jeux/activités
 - ♣ En responsabilisant les plus grands en faveur des plus petits

- o En aidant les enfants à assimiler les règles de la vie en collectivités (respect...)
 - ♣ En mettant en place un affichage des règles de vie
 - ♣ En incluant les enfants dans la rédaction des règles
 - ♣ En insistant sur le savoir vivre

- o En aidant les enfants à devenir les citoyens de demain
 - ♣ En insistant sur la politesse
 - ♣ En faisant participer les enfants au tri des déchets, le gaspillage alimentaire et l'économie d'énergie
 - ♣ En apprenant le respect des personnes et des lieux

- o En mettant en place des temps d'échanges
 - ♣ En mettant en place des temps de discussions sur différents sujets (bilan d'activités, fonctionnement de la structure...)

LES PETITS -DE 6 ANS ET LES ENFANTS

- DEVELOPPER L'AUTONOMIE DE L'ENFANT

- o En guidant les enfants lors de la réalisation des tâches quotidiennes
 - ♣ Participation des enfants à l'installation de la salle de sieste, la préparation du gouter, le rangement...
 - ♣ En mettant en place les moyens afin de permettre à l'enfant d'être le plus autonome possible
 - ♣ En aidant les enfants lors des tâches quotidiennes (lavage de main, habillage...) afin qu'ils soient capables de les faire seul

- o En laissant à l'enfant des temps lui permettant d'agir sans l'aide de l'adulte
 - ♣ En laissant l'enfant être acteur de ses activités

- ♣ En laissant du matériel à disposition des enfants (crayon, colle, jeux...) afin qu'ils puissent être autonome
- o En impliquant les enfants dans l'organisation de son planning
- ♣ En laissant le choix des activités aux enfants
- ♣ En laissant la possibilité aux enfants de s'exprimer et de proposer des activités

PARENTS :

IMPLIQUER LES PARENTS DANS LA VIE DU CENTRE

- o En mettant en place des temps d'échanges Parents/Enfants/Animateur
- ♣ En proposant des veillées parents enfants sur les vacances scolaires (au clip de Haybes)
- ♣ En en organisant des petits évènements ou parents et enfants viennent ensemble (bal, projection ...)
- o En communiquant sur les réalisations des enfants et le travail des animateurs
- ♣ En utilisant les nouveaux moyens de communication (site internet, facebook, snapchat, instagramm ...)
- ♣ En améliorant l'affichage au sein de la structure
- o En associant les parents à la réalisation de projet
- ♣ En sollicitant leur aide lors d'évènements
- ♣ En communiquant sur les réalisations des enfants

ANIMATEURS :

PERMETTRE À CHACUN D'EXERCER SON TRAVAIL DANS DE BONNES CONDITIONS

- o En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de la structure
- ♣ En mettant en place des temps de préparations
- ♣ En mettant en place des temps de réunions communs
- o En mettant en place un cadre agréable pour les animateurs

- ♣ En respectant les règles d'encadrement de la DDJS¹
- ♣ En mettant en place les moyens matériels afin de permettre aux animateurs de finaliser leur projet
- o En mettant en place des temps d'échanges réguliers entre tous les intervenants
- ♣ En mettant en place des temps de réunion commun
- ♣ En ayant des temps d'échanges réguliers avec l'équipe, y compris la personne qui vient en soutien pour les enfants en situation de handicap.
- ♣ En ayant des temps d'échanges réguliers avec les administrateurs
- o En assurant une formation du personnel
- ♣ En indiquant aux animateurs la marche à suivre pour accéder aux formations.
- ♣ En proposant aux animateurs des formations pour les animateurs type BAFA, BPJEPS, CPJEPS, DEJEPS ...ou encore des formations sur des outils d'animations ou sur des techniques et méthodes mises en place par la FRMJC et autres organismes.
- ♣ En faisant des réunions à thèmes

Lors de la 3^{ème} réunion nous avons également définis certains grands axes de réflexions qui nous semblent important de tenir afin d'assurer à la structure un rôle d'éducation populaire

LES AXES DE REFLEXIONS :

L'Accueil
 La Communication
 Le Bien vivre ensemble
 La construction de projet

L'ACCUEIL

Nous avons choisi ce terme car l'accueil au sens large représente une grande partie de nos actions, que ce soit sur les temps périscolaires et extra-scolaires. Lors de nos réflexions autour de cet axe nous avons définis deux pistes :

- Sur la structure (pendant les heures d'ouvertures)
- En dehors de la structure (hors des horaires d'ouvertures)

Nous allons donc voir comment au travers des différentes actions que nous souhaitons mettre en place nous allons répondre aux intentions éducatives et pédagogiques.

SUR LA STRUCTURE :

¹ DDJS : Direction Départementale de la Jeunesse et des S

- La politesse
- La courtoisie
- L'échange
- Être et servir d'exemple
- Être disponible et à l'écoute des enfants et des parents
- Rendre les locaux agréables et accueillants pour tous

EN DEHORS DE LA STRUCTURE :

- Mettre en place des temps d'échanges Parents/Enfants/Animateurs autour d'un évènement.
- Implication dans les projets de la commune de Revin (participations et implications dans les manifestations organisées par la commune, projet commun (peinture des abris bus, amélioration des murs du skate parc etc...))

LA COMMUNICATION :

La communication est pour nous un élément essentiel du métier d'animateur.

En effet la communication doit permettre à l'équipe d'assurer une certaine cohérence envers les membres de l'équipe, les utilisateurs et les administrateurs.

Nous avons donc listé les différents moyens qui nous semblent indispensables pour assurer une bonne communication envers tous.

- - Savoir se servir des nouveaux outils de communication (site internet...)
- - Améliorer l'affichage à destination des utilisateurs
- - Mettre en avant les actions mises en place auprès du public, afin d'informer les parents, de valoriser les réalisations des enfants et le travail des animatrices.
- - Mettre en place au moins une fois par période des réunions entre tout le personnel (Secrétaire, Animateurs-trices, direction)
- - Mettre en place plus régulièrement des rencontres entre les administrateurs et les animateurs.
- - Avoir un temps d'échanges plus régulier avec l'équipe enseignante.
- - Implication dans les projets mis en place par la commune de revin

BIEN VIVRE ENSEMBLE :

Avec cet axe nous souhaitons mettre en avant l'apprentissage de la vie en collectivité auprès des utilisateurs de notre structure.

- - Favoriser le respect sous toutes ses formes et envers toutes les personnes utilisant la structure (Parents, enfants, animateurs).
- - Mettre en place des règles de vie qui conviennent à tous
- - Amener l'enfant à réfléchir et à développer sons sens critique.

- - Apprentissage de la vie en société (tu n'es pas tous seul).
- - Être libre de s'exprimer dans le respect d'autrui
- - Politesse
- - Courtoisie
- - Réunion entre les différents intervenants afin d'avoir un discours cohérent.

MISE EN PLACE DE PROJET :

La mise en place de projet permet à l'équipe d'avoir un fil conducteur, que ce soit pour le bien être du public, mais aussi pour prévoir les moyens nécessaires à mettre en œuvre pour la réalisation de ceux-ci.

- Épanouissement de l'enfant
- Découvertes de nouvelles choses
- Apprendre en s'amusant
- Travail en commun
- Développer les partenariats
- Proposer des projets en commun avec les écoles
- Évaluation des projets avec tous (enfants, animateurs...)

PRESENTATION DE LA STRUCTURE : L'ACCUEIL

Nom de la structure : Association Revinoise d'Éducation et de Loisirs (AREL)

Types de structure : Espace de vie social (vocation à renforcer les liens sociaux et les solidarités des habitants)

Adresse : 64 Rue Jean-Macé 08500 REVIN

Horaires d'ouverture : 10h-18h du lundi au samedi sauf le lundi matin



L'AREL a été créé le 19 décembre 1979, elle était constituée à l'origine de bénévoles qui s'impliquaient alors dans l'animation culturelle et socioculturelle. Les enfants fréquentaient le mercredi après-midi un PRE-CLSH qui évolua en « ARTISTES ENHERBE » à Jean Macé pour devenir « LES PETITS LOUPS » d'aujourd'hui. Un foyer des jeunes à fonctionner dans la salle n°1 de l'ancienne mairie ; aujourd'hui c'est le secteur jeunes. Des événements majeurs se sont succédé durant ses 20 dernières années : 1983 : 1ère semaine de la lecture organisée par l'AREL 1985 : Création de la Fête du Pain → manifestation consacrée à la fabrication de pains artisanaux, avec des concerts divers, des activités destinées aux enfants, différentes expositions et démonstrations sportives 1990 : le Festival Franco-Belge est créé en partenariat avec des associations belges. Il deviendra ensuite le festival Contrebande, en référence à la contrebande de tabac organisée durant la dernière guerre. Ce festival est une

grande manifestation culturelle regroupant notamment les arts de la rue, des installations plastiques, le Printemps des enfants, A-MUSELEZ VOUS... Depuis novembre 2022, un secteur famille est né au sein de l'Arel dans le but d'impliquer davantage les habitants aux projets et au fonctionnement de la structure.

PUBLIC ACCUEILLI :

Nous accueillons des enfants de 4 à 17 ans au sein du centre de loisirs et de l'accueil adolescents tout au long de l'année.

Les enfants proviennent pour la majorité des différents quartiers de la ville de Revin. Ce sont des enfants avec des besoins qui correspondent à leurs tranches d'âges c'est pourquoi, les groupes d'enfants seront divisés en 4 afin de répondre au mieux à leurs besoins.

- Les – de 6 ans
- Les 7 / 8 ans
- Les 9/10 ans
- Les 11 ans et plus

Les enfants en situation de handicap sont accueillis au sein de notre structure même si les locaux ne sont pas aux normes. Nous ne pouvons pas refuser un enfant quel qu'il soit, cela n'entre pas dans les valeurs défendues par les organisateurs en adéquation avec le directeur de l'ACM, puisque l'AREL est ouverte à tous.

De ce fait, nous organisons divers temps en lien avec les familles afin de favoriser l'inclusion avec :

- La présentation des locaux
- L'établissement de la fiche sanitaire, documents administratifs et médicaux (dont pas s'il y en a un de mis en place)
- L'explication de l'handicap de l'enfants aux animateurs par la famille, des mesures, des consignes à prendre.
- Des temps pendant et après le centre pour discuter avec les animateurs, la directrice
- Une journée d'essai
- et pendant les vacances d'avril : la mise à disposition d'une personne ressource provenant du pôle d'appui ONDITCAP pour les enfants en situation de handicap. Cette personne est intégrée à l'équipe et participe aux temps de préparation, de réunion, de bilan avant et pendant les vacances.

Concernant les familles sont pour la plupart en situation précaire grandissante et elles sont à la fois demandeuses d'activités au sein de l'AREL. Un besoin de liens parentaux avec des activités communes a été évoqué au sein du secteur famille.

Il est donc important de proposer des temps parents enfants pendant les vacances scolaires mais aussi des temps uniquement pour les parents et pour les enfants afin qu'ils puissent se retrouver et grandir/évoluer ensemble.

De ce fait nous proposerons aux familles pendant les vacances d'avril :

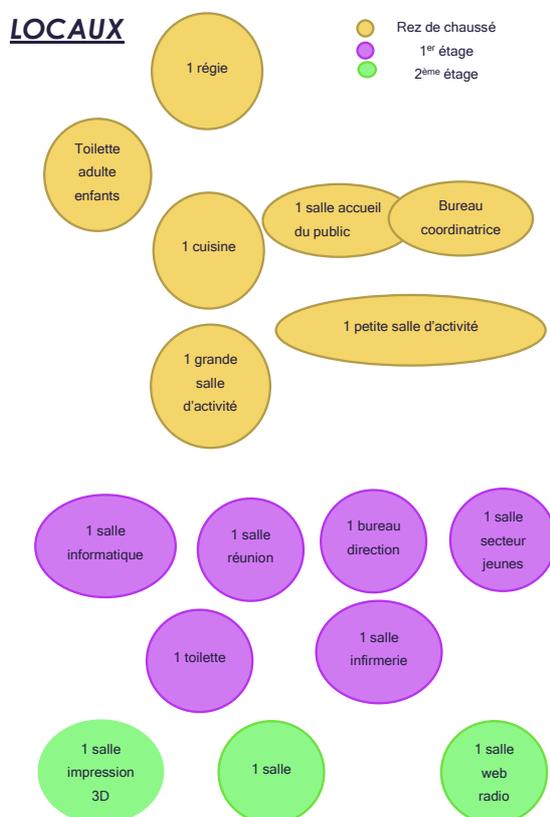
- Une sortie uniquement pour les parents au cinéma
- Un projet danse un parent/ un enfant
- Un goûter du mois parents/enfants/ séniors à Orpéa
- Une séance sophrologie avec les enfants et les familles
- Une représentation des danses culturelles apprises par les enfants pendant les vacances, un court métrage sur les activités des vacances autour d'un café et de bonnes crêpes que les mamans auront préparé le matin.

LES LOCAUX

Pendant chaque vacances scolaires, nous attribuons une salle à chaque tranche d'âge afin de permettre un repère aux enfants.

Nous mettons en place des coins où les enfants peuvent voguer en autonomie lors de leurs arrivées. Un espace-temps calme est aussi prévu pour les enfants qui souhaiteraient se reposer, ou faire autre chose que l'activité prévue.

Nous disposons de locaux mis à notre disposition par la ville de Revin L'AREL est composée



L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

Pendant les vacances d'avril :

- Nadège warnier oro : directrice, bpjeps ltp, dejeps as
- Des animateurs titulaires du bafa : Thomas, Steeven (en cours bpjeps as) et Isabelle chacun responsable d'une tranche d'âge
- Des animateurs stagiaires : Elodie responsable des 4-5 ans, Julie, et Lou
- Une bénévole : Emmanuelle qui doit effectuer ses heures de bénévolat pour entrer en formation Bpjeps LTP
- Un service civique : Noémie qui est en charge de développer le bien être des familles
- Une adulte relais : qui est en charge de développer des actions, projets en direction des familles et les impliquer dans le centre de loisirs
- Une intervenante mise à disposition de l'association ONDICAP qui est en charge d'aider et de soutenir les animateurs pour les enfants en situation de handicap qui se trouve dans le groupe des petits (- de 6 ans).

FONCTIONNEMENT :

L'accueil de loisirs est divisé en 4 groupes (- de 6ans, 6/ 8 ans, 9/10 ans et préado-ado).

Ces groupes doivent permettre aux animateurs de mieux cibler les besoins des enfants de leur groupe. Ils doivent aussi permettre une certaine indépendance sur les activités et projets mis en place sur l'année.

Afin de garder des liens entre les fratries, ou entre les enfants, il s'agira de mettre en place des temps d'activités communs (jeux, repas, animations, sorties).

Le premier jour de chaque semaine est partiellement réservé, à la mise en place des règles de vies communes propres aux groupes, mais aussi celles de vies communes du centre, celle-ci doivent être acceptées par la majorité car ces règles communes déterminent alors un cadre de vie où petits et grands doivent pouvoir évoluer sereinement dans un climat de confiance réciproque. Ces journées serviront également à la découverte de l'équipe pour les enfants (en cas de changement), à l'observation et à l'écoute des enfants pour permettre aux animateurs de mettre en place un projet en adéquation avec le public.

LA VIE QUOTIDIENNE -JOURNEE TYPE

Une journée à l'accueil de loisirs se présente différents temps mais complémentaires. Ces cinq temps sont des repères pour les enfants.

1. L'ACCUEIL EN 1/2 JOURNÉE :

L'accueil en demi-journée sans repas se définit comme suit : En après-midi, arrivée entre 13h30 et 14h00, départ à 17h30 sauf si le parent souhaite reprendre l'enfant avant. De là une décharge est signée et le parent peut reprendre son enfant pendant toute la période des vacances ou ponctuellement en fonction de ce qui est écrit sur le document.

2. LES TEMPS D'ÉCHANGE :

Ils ont lieu au début de chaque activité de l'après-midi, les animateurs sont réunis par groupes. Les enfants se rendent dans leurs salles. Puis quand tout le groupe est arrivé, les animateurs regroupent les enfants qui se trouvent sur les coins détente afin de :

- a) Présenter les activités proposées
- b) Prendre en compte les remarques des enfants
- c) Donner envie à l'enfant de s'investir dans l'activité.

Après le goûter, un temps de bilan de journée est consacré aux enfants avec des outils adaptés en fonction de l'âge afin d'évaluer la journée et de pouvoir adapter les prochaines en fonction des besoins et des attentes des enfants ou des jeunes.

3. LES ACTIVITES :

Elles doivent permettre aux enfants de découvrir de nouvelles techniques, différents matériels et matériaux ainsi que des jeux qu'ils ne connaissent pas. D'une manière générale toutes ces activités doivent être en rapport avec le projet pédagogique. Si les propositions des animateurs ne correspondent pas aux envies de l'enfant, des jeux sont à sa disposition et il peut s'adonner à des activités ludiques sous la vigilance d'un animateur.

4. LE GOUTER :

Il est pris à la fin des activités, il se doit d'être un moment calme et convivial. C'est aussi l'occasion donnée à l'équipe d'animation de présenter de manière succincte la journée suivante.

5. LE TEMPS CALME :

Il est essentiel dans la journée et contribue à l'équilibre physique et psychologique des enfants. L'activité terminée, ainsi que le goûter les enfants font un passage aux toilettes, les plus petits se rendent dans la salle de repos afin de procéder à un temps calme. Pour favoriser le calme, le repos des enfants, l'animateur responsable raconte une histoire.

Les moyens font quant à eux un temps calme qui doit permettre à chacun de récupérer et de retourner calme auprès de leurs parents. Ce temps calme peut se présenter de différentes façons, lecture d'histoires ou de contes, jeux de société, jeux calmes et ne doit pas excéder 45 minutes, voire 1 heure.

Concernant les enfants des groupes de – de 6ans et de 6/8 ans nous veillons à ce que ceux qui souhaitent se reposer puissent le faire. Pour les autres, il est proposé des jeux de société, des livres sont à la disposition pour ceux qui le veulent.

RAPPEL DES BESOINS DES ENFANTS LIÉS À LEUR ÂGE ET ACTIVITES POSSIBLES

Fiches réalisées provenant du site jesuisanimateur.fr qui est un site avec pleins de ressources à consulter.

LES 3-6 ANS



ENFANTS DE 3 À 6 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Instabilité et variation des intérêts



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Comptines, chants, contes et marionnettes
- Activités créatives et de bricolage
- Activités manuelles autour de la sensorialité (pâte à sel, pâte à modeler, peinture avec les doigts, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, parcours, relais, défis, courses, etc.)
- Ateliers cuisine
- Jeux d'imitation (jouer à la marchande, à la poupée, à la maîtresse, au pompier, au docteur, au policier, etc.)

LES 6-8 ANS



ENFANTS DE 6 À 8 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

- Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)
- Besoin d'affection, de sécurité et de communication
- Identification aux parents du même sexe
- Prise de conscience de son corps et de sa personne
- Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation
- Curiosité du sexe opposé
- Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)



ACTIVITÉS POSSIBLES

- Chants, contes et jeux dansés
- Déguisements et maquillage
- Activités créatives et de bricolage
- Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
- Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
- Jeux d'échanges et collections
- Ateliers cuisine
- Découverte d'un milieu / de la nature



ENFANTS DE 8 À 10 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Les parents ne sont plus la seule référence
(les copains, le maître, l'animateur)

Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre

Besoin de justice et d'équité

Début d'une séparation filles/garçons
(on ne joue plus ensemble)

La socialisation s'affirme
(la bande de copains, la règle)

Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet



ACTIVITÉS POSSIBLES

Début des grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)

Activités sportives et baignade (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)

Activités de construction
(cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)

Activités créatives et de bricolage

Activités d'expression

Lecture, contes, histoires

Chants, danses et jeux dansés

Découverte d'un milieu / de la nature

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



ENFANTS DE 10 À 12 ANS

BESOINS, INTÉRÊTS ET ACTIVITÉS POSSIBLES

TOUS DROITS RÉSERVÉS ©

BESOINS ET INTÉRÊTS

Besoins physiologiques
(alimentation, sommeil et mouvement)

Besoin d'affection, de sécurité et de communication

Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »

Besoin de compétition

Besoin de justice et d'équité

La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions

Formation des bandes

Maturation
(généralement plus rapide pour les filles)



ACTIVITÉS POSSIBLES

Grands jeux
(jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)

Activités sportives et de plein air
(jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)

Activités créatives élaborées

Activités d'expression

Lecture (BD, romans, mangas, etc.)

Chants et danses

Découverte d'un milieu / de la nature
(cueillette, création d'un herbier, etc.)

Balades à la journée et camping

Activités autogérées
(sous la surveillance d'un adulte)



LE RÔLE DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE :

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

L'équipe pédagogique travaille en contact direct avec les enfants. De ce fait elle se doit d'être et servir d'exemple pour les familles et le public accueillis en maîtrisant son langage, son comportement et en ayant une tenue vestimentaire adéquate quant à la fonction exercée. L'animateur ne doit pas oublier qu'il est présent pour l'enfant.

La relation de l'animateur avec l'enfant doit être basée sur l'écoute, l'observation, la disponibilité. Toute activité proposée doit se faire par le jeu ou le plaisir de faire. Il doit être capable de prendre des initiatives et savoir adapter son activité en difficulté, en fonction du nombre d'enfants, et de leur âge. De plus, il doit savoir situer son activité par rapport à des objectifs. Pour un bon déroulement de l'activité, l'animateur doit l'anticiper, préparation du matériel, l'aménagement de l'espace...

D'une manière générale, l'animateur est la dynamique de l'activité, il crée les conditions favorables, favorise l'apprentissage de l'autonomie, développe la socialisation. Il doit savoir s'effacer lors des initiatives d'enfants et permettre à chacun d'affirmer sa personnalité. Il doit aider l'enfant à faire son activité mais ne pas faire l'activité à la place de l'enfant.

L'animateur doit également veiller à la bonne tenue du centre en matière de rangement du matériel et de propreté.

L'animateur est à l'écoute des parents et doit transmettre à l'équipe les informations données. Il doit pouvoir tenir informés les parents des activités proposées.

En conclusion, la fonction de l'animateur est faite de plusieurs dominantes complémentaires avec lesquelles il se doit d'être impérativement en phase, donc concerné, à savoir :

Garantir la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
Construire une relation de qualité avec le public, relation individuelle et ou collective.

Contribuer au respect des règles de vie, les respecter et les faire respecter
Proposer un choix d'activités adaptées aux besoins et capacités des enfants

(Mise en application du projet pédagogique).

Aider et accompagner les enfants dans leurs projets.

L'animateur doit s'investir dans le travail d'équipe en apportant ses idées mais aussi en sachant écouter celles des autres. Il doit y avoir un échange mutuel car l'équipe se doit de représenter par ce qu'elle est, les valeurs de l'éducation populaire.

En plus de ces fonctions pédagogiques, l'animateur doit tenir informé dans les plus brefs délais le directeur de l'accueil de loisirs des incidents, accidents ou difficultés rencontrées avec les enfants. Il en sera de même si le cas se présente avec de parents

L'ASSISTANT(E) SANITAIRE :

Pour ce faire l'animateur qui a ce rôle et titulaire du PSC1 et se prénomme Lorie.

Elle devra au début de chaque vacances répertorier, sur les feuilles prévues à cet effet, le nom des enfants atteint d'allergies ou en cours de traitement médicale.

En cas de traitement, elle veillera au bon dosage des traitements médicaux avec ordonnance, mais ne devra en aucun cas administrer les médicaments elle-même, l'enfant devra être capable de prendre son traitement tout seul.

Elle devra aussi rapporter, après les sorties, les soins apportés aux enfants sur le registre des soins.

Elle aura également pour rôle de tenir à jour le cahier de pharmacie et également la composition des trousse à pharmacie.

LE RÔLE DU DIRECTEUR

Le directeur de l'accueil de loisirs est responsable :

De la mise en œuvre du projet éducatif

Du respect et de l'application de la réglementation de la DDJS de la sécurité des enfants

- Des règles de fonctionnement
- De l'organisation de la vie quotidienne
- De la bonne marche des activités
- Du budget alloué au fonctionnement
- Des relations avec les parents
- Des relations avec la municipalité (l'organisateur)
- De la gestion de l'équipe pédagogique
- De la validation des stages pratiques des animateurs en formation

Concrètement le directeur est le garant envers l'organisateur, les enfants et les familles du projet pédagogique qu'il propose avec son équipe. Il lui incombe la gestion administrative, et le suivi des projets. Il organise et anime les réunions de travail avec l'équipe pédagogique. Il est à l'écoute de son équipe, des besoins des animateurs afin de leur permettre de travailler dans de bonnes conditions.

LES OUTILS DE TRAVAIL

Pour que l'enfant puisse profiter pleinement de l'activité, il faut qu'il ait le choix et que cela lui permette d'être en situation de valorisation. Pour ce faire l'équipe d'animation devra préparer des activités en recherchant l'innovation pour que les enfants qui fréquentent régulièrement l'accueil de loisirs ne fassent pas toujours les mêmes choses.

LA PRÉPARATION DES ACTIVITÉS :

Tous les animateurs de l'accueil disposent de deux heures hebdomadaires pour préparer et présenter les activités de la journée. Ces heures permettent aussi un échange entre les animateurs de chaque groupe, pour faire le point sur les problèmes rencontrés avec les enfants, avec d'autres animateurs, sur les projets en cours, sur la pratique de chacun. Elle doit aussi permettre de faire face à un changement de programme lié par exemple au mauvais temps. De ce fait, des activités et des jeux sont prêts à être mis en place en remplacement de l'activité initialement prévue.

Pour les vacances des réunions sont organisées afin de mettre en place le planning d'activités et les besoins matériels. Ces réunions peuvent varier d'une heure à deux heures en fonction du nombre d'animateurs et de la thématique abordés.

LA FICHE D'ACTIVITÉ :

Il est souhaitable qu'elle soit rédigée car elle permet à l'animateur de savoir dans quel but et comment il va mener son activité. Il est primordial qu'il anticipe, qu'il maîtrise son activité et que celle-ci soit présentée de manière attrayante. De plus ces fiches sont classées et mises à la disposition de l'équipe d'animation ce qui constitue un fichier qui permet de donner des idées et des informations pertinentes.

LES RÉUNIONS DE TRAVAIL :

Éléments indispensables au bon fonctionnement de l'accueil, elles ont pour objectifs :

- Structurer les activités d'une journée ou d'une période de vacances
- Apporter des connaissances aux animateurs sur différents domaines de l'animation
- Avoir un suivi des enfants
- Avoir un suivi des activités
- Gérer les difficultés rencontrées
- Créer une dynamique au sein de l'équipe
- Faire le bilan afin de rectifier, reconduire une activité, permettre une analyse de l'action
- Une réunion de fin de centre est prévue aussi afin de faire un bilan global et de travailler sur les évaluations afin d'améliorer les prochaines vacances.
- Des temps individuels sont aussi prévus pour les animateurs stagiaires avec la directrice pour faire le point de leur formation en tant que futur diplômé et de voir avec eux les points à améliorer et les points validés.

LES PLANNINGS D'ACTIVITÉS :

Réalisés par l'équipe de direction et d'animation mais aussi en concertation avec les enfants des mercredis ils permettent de donner l'information aux parents. Ils sont affichés sur la porte d'entrée de l'accueil ainsi que sur le panneau d'affichage, sur le site de l'arel arel08500.fr et sur les réseaux sociaux de l'association (Instagram, Snapchat, et Facebook).

Ils doivent donner la possibilité aux parents d'être plus attentifs en étant informés sur les activités du centre. C'est un lien important entre les familles et l'équipe d'animation qui doit favoriser les relations humaines.

Les plannings d'activités sont aussi distribués à la sortie des différentes écoles de la ville de Revin.

LE PROJET D'ANIMATION : ICI LE CIRQUE (SECTEUR PRE-ADO ADO)

Le projet d'animation est l'outil principal employé par les animateurs pour créer et socialiser leurs activités. En accueil de loisirs comme en séjour de vacances, les projets d'animation sont le moteur des journées.

Lors des temps de réunion, les animateurs et les membres de l'équipe de direction réfléchissent à la manière dont ils vont organiser les projets. On part tout d'abord d'un diagnostic, d'un constat, une attente exprimée par les enfants, un besoin repéré chez les enfants... tout ceci est passé au crible pour aboutir à un but.

Le but répond à la question « que souhaitons-nous faire ? ». Une fois cette intention formulée, on aborde les objectifs. Ceux-ci décrivent les acquis éducatifs que pourront recevoir les enfants durant le projet. Ils s'écrivent sous forme de capacité à faire quelque chose. Par exemple « Les enfants seront capables de nous citer trois personnages d'autrefois »

Une fois les objectifs définis, on réfléchit aux différents moyens nécessaires pour la mise en œuvre du projet. Les moyens matériels, les moyens humains (besoin d'intervenants ?) ainsi que le temps sur lequel le projet va durer.

Ensuite on décrit la manière dont le projet va se dérouler, à l'aide d'un échancier prévisionnel, qui regroupe toutes les activités jusqu'à la fin du projet. Enfin on réfléchit aux moyens d'évaluations du projet. Pour ce faire on choisit des indicateurs permettant de savoir si les objectifs sont atteints ou non (le projet était-il adapté aux publics).

Ces outils doivent permettre aux animateurs d'évaluer la portée pédagogique du projet et au directeur d'évaluer les capacités d'animations des animateurs.

LES FICHES PROJET :

Mise à disposition de l'équipe d'animation ces fiches permettront aux animateurs d'avoir une réflexion sur le projet qu'ils souhaitent mettre en place. En effet au début de celui-ci les animateurs devront se demander pourquoi ils mettent ce projet en place, et quels objectifs ils veulent atteindre. Elles leur permettront également d'avoir un meilleur suivi du projet en cours, et de pouvoir l'analyser quand celui-ci sera fini et d'en tirer les conclusions (les enfants ont-ils adhéré aux projets, ai-je atteint mes objectifs...)

Ces fiches projet doivent permettre aux animateurs d'avoir une vision plus professionnelle de l'animation.

LE CADRE DE VIE

LES RÈGLES DE VIE :

On peut différencier les règles de vie en deux catégories : il y a les règles de vie non négociable, qui seront communes à tous les utilisateurs et qui ne pourront être modifiées (ex : respect des autres, respect du matériel, pas d'insultes, rangement des jeux utilisés...) et les règles de vie dites négociables qui seront discutées avec le public et qui peuvent en fonction d'une activité, d'un jeu varier.

Les règles de vie non négociables sont définies par l'équipe d'animation lors d'une réunion et inscrites dans le règlement intérieur. (ci-joint)
Les règles de vie négociables sont définies en concertation avec les enfants concernant un temps donné.

LE CADRE :

Le cadre lié aux règles de vie permet à l'enfant :

- D'évoluer dans une microsociété
- De trouver son autonomie
- D'acquérir des savoirs-être
- De vivre dans un cadre général sécurisant

SI UN ENFANT S'ECARTE DES RÉGLES :

Un rappel aux règles de vie s'impose. La réparation lui permet de dégonfler sa culpabilité, de reprendre confiance en lui, de retrouver le groupe et l'activité. Une sanction ne doit jamais être humiliante car elle dévalorise l'enfant. Une sanction ne peut être acceptée que si elle est juste, l'animateur devra donc faire en sorte de ne pas faillir à sa responsabilité éducative. Faire semblant de ne rien voir, de ne pas entendre, ne pas réagir est une démission de l'animateur qui est le garant des règles de vie. Réagir ne veut pas dire punir. Il faut faire comprendre à l'enfant qu'il a commis un acte préjudiciable envers le groupe.

NB: Lorsqu'un enfant pose régulièrement des problèmes de discipline ou de comportement, le directeur de l'accueil, après réflexion et avis de l'ensemble de l'équipe, rencontre les parents afin de chercher ensemble les solutions à apporter à cette situation en veillant toujours à l'intérêt de l'enfant. Si aucun changement n'est constaté, les parents sont alors convoqués au sein de la structure et l'exclusion temporaire, voire définitive, peut être envisagée.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT PEDAGOGIQUE.

Il détermine et reflète les besoins matériels de l'accueil de loisirs. Il est préparé par le directeur en concertation avec l'équipe pédagogique.

Le budget est composé des différentes dépenses pendant les vacances de printemps :

- Achats de matériels
- Alimentation
- Transports
- Pharmacie
- Intervenants extérieurs
- Coût des salaires avec les charges

Et des différentes recettes :

- Participation des familles
- Prestation caf

Les charges comme le chauffage, l'électricité, l'eau et les locaux sont pris en charge par la ville de Revin et donc n'apparaissent pas dans le budget.

Les parents peuvent demandés s'ils le souhaitent le budget des vacances, il leur sera donné et expliqué par la directrice.

Ce budget doit être respecté et pour cela il convient que l'équipe d'animation soit vigilante quant au respect du matériel et des matériaux mais aussi sur la pertinence des sorties et activités organisées. De ce fait, il semble très intéressant de sensibiliser les enfants les plus grands sur ce qui est réalisable ou non et d'en débattre avec eux lors du choix des activités à mettre en place.

LA SECURITE

Les animateurs doivent impérativement connaître et mettre en application la réglementation des accueils de loisirs ainsi que prendre connaissance et mettre en œuvre les règles de sécurité des établissements que l'accueil fréquente, piscines, bases de loisirs....

Lors de l'arrivée à l'accueil de loisirs, les enfants doivent être accompagnés par un parent ou une personne responsable de l'enfant afin de l'inscrire. Pour qu'un enfant puisse fréquenter la structure, les parents auront rempli au préalable une fiche de renseignements avec les informations indispensables en cas d'urgence. De plus, ils auront pris connaissance et retourné signé le règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Lorsqu'un enfant quitte l'accueil de loisirs, il doit être impérativement accompagné d'un parent ou d'une personne responsable qui signale ce départ à l'animateur qui note sur les fiches, un enfant pourra quitter l'accueil de loisirs seul si et seulement si une autorisation écrite des parents est fournis précisant les jours et heures du départ.

Un registre d'infirmerie est mis en place. Chaque soin apporté à un enfant doit y être noté de manière claire et précise. Date, heure, nom et prénom de l'enfant, constat (saignement, coup...) soins prodigués, nom de l'adulte intervenant. Si un enfant doit être mis en isolement, un lit d'appoint sera installé dans le bureau ou la salle de sieste. Lors de chaque déplacement hors de la structure, il est impératif d'apporter une trousse à pharmacie. Celle-ci doit être vérifiée avant le départ et réapprovisionnée si besoin dès le retour. Cette tâche incombe aux assistants sanitaires. Les éventuels soins apportés lors de ces sorties doivent être impérativement copiés sur le registre d'infirmerie de l'accueil par l'assistant sanitaire du groupe. Le directeur doit régulièrement se tenir informé du contenu de ce registre.

D'une façon générale, en matière de sécurité, l'équipe d'animation se doit d'être vigilante à l'intérieur de l'enceinte de l'accueil de loisirs comme à l'extérieur.